

# Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

## Séance du conseil municipal du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL

Absents excusés : Robert EVEILLARD – Mireille MOINERIE (procuration à Caroline BEDEL)

### Objet : Pacte de gouvernance

Vu la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ;

Vu l'article L 5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban n°2020/141/JMM du 13 octobre 2020 ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban n°2021/065/YvP du 11 mai 2021 approuvant le Pacte de gouvernance ;

Monsieur/Madame le Maire rappelle que la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'élaborer un pacte de gouvernance entre lui et ses communes membres. Ce pacte a notamment pour objectif de recenser les instances de gouvernance de l'EPCI, de fixer ses grands principes de fonctionnement, d'organiser les relations communes/communautés...

En octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé de se doter d'un pacte de gouvernance, qui a ensuite été approuvé en mai 2021.

Pour rédiger ce document stratégique, un comité de pilotage composé d'élus communautaires et municipaux a été mis en place, la Conférence des Maires a également été saisie du projet.

Monsieur/Madame le Maire présente le pacte de gouvernance.

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le pacte de gouvernance et de charger Monsieur/Madame le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de communes, sous un délai de deux mois à compter de la notification du pacte par la CCSMM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le pacte de gouvernance établi par la Communauté de Communes de MONTAUBAN.
- CHARGE M. le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François BOHANNE.

# Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

## Séance du conseil municipal du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL

Absents excusés : Robert EVEILLARD – Mireille MOINERIE (procuration à Caroline BEDEL)

### **Objet : Marchés publics : lancement consultation marché - Réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif – Groupement de commandes**

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

CONSIDERANT la proposition de créer un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif,

CONSIDERANT l'intérêt de la commune,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de missions de contrôle des installations de l'assainissement non collectif,

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes,

Article 3 : DÉSIGNE la commune de Montauban-de-Bretagne en tant que coordonnateur du groupement,

Article 4 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les documents se rapportant à ce dossier,

Article 5 : CHARGE le Maire de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE la création du groupement de commandes en vue du lancement d'une consultation pour un marché de réalisation de mission de contrôle des installations de l'assainissement non collectif.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François BOHANNE.

# Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

## Séance du conseil municipal du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL

Absents excusés : Robert EVEILLARD – Mireille MOINERIE (procuration à Caroline BEDEL)

### **Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'Ecole Saint-Joseph de Saint-Méen**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle faite par que l'Ecole Saint Joseph de ST MEEN LE GRAND.

En effet, dans le cadre de la COVID 19, l'école a eu des couts supplémentaires. Le budget hygiène est passé de 1 474.83 € (2019-2020) à 3 395.46 € (2020-2021), soit une augmentation de 1 920.63 €.

Il demande une subvention d'un montant de 326.50 €, correspondant à 17 % des enfants de la commune de SAINT ONEN LA CHAPELLE.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à donner son avis sur le versement de cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

. ACCEPTE DE VERSER une aide exceptionnelle de 326.50 € à l'Ecole Saint-Joseph à ST MEEN LE GRAND

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François BOHANNE.

# Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

## Séance du conseil municipal du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL

Absents excusés : Robert EVEILLARD – Mireille MOINERIE (procuration à Caroline BEDEL)

### Objet : Règlement le lotissement "Le Brocéliande "

Monsieur le maire informe le conseil qu'un règlement a été établi pour le lotissement « Le Brocéliande ». Dans celui-ci, il est inscrit que les toitures en pointe de diamant ne sont pas autorisés.

Cependant, sur les cinq terrains réservés, deux futurs acquéreurs ont le souhait de faire des toitures en pointe de diamant.

Le conseil doit donc se poser la question sur la modification du règlement à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

. ACCEPTE à l'unanimité de modifier le règlement.

Il sera donc accepter la construction de maison avec une toiture en pointe de diamant uniquement sur les terrains en bordure de la route départementale.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François BOHANNE.

# Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

## Séance du conseil municipal du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL

Absents excusés : Robert EVEILLARD – Mireille MOINERIE (procuration à Caroline BEDEL)

### Objet : Travaux rue de Brocéliande et rue du Plessis

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différentes offres qu'il a reçues pour les travaux « aménagement d'un bateau à la rue de Brocéliande » et « Réparation de potelets rue du plessis ». Le conseil municipal procède à l'étude de ces offres pour chacun de ses lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- . RETENIR L'Ets COLAS de LOUDEAC pour les travaux d'aménagement du bateau à la rue de Brocéliande pour un montant HT de 1 838 €.
- . RETENIR L'Ets COLAS de LOUDEAC pour les travaux de réparation du potelet rue du plessis pour un montant HT de 294 €.
- . AUTORISE ET DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant ces deux dossiers.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François BOHANNE.

# Commune de Saint-Onen-la-Chapelle

## Séance du conseil municipal du 1er juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier juillet à vingt heures, le conseil municipal convoqué le 25 juin 2021, s'est réuni à la mairie de SAINT ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François BOHANNE, Maire.

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Jean-Claude BOUCHET, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL

Absents excusés : Robert EVEILLARD – Mireille MOINERIE (procuration à Caroline BEDEL)

### **Objet : Lotissement " Le Brocéliande" - Marché pour les travaux de viabilisation de la première tranche**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé un appel d'offres en collaboration avec les cabinets ATEC OUEST et UNIVERS pour les travaux de viabilisation de la première tranche du lotissement LE BROCELIANDE.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juin 2021 afin de procéder à l'étude des offres.

Pour les lots 1 (Terrassement) et 2 (réseaux souples) : 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Pour le lot 3 (espaces verts) nous avons eu 4 réponses. En valeur technique, les entreprises se valent. Elles se distinguent plus au niveau du prix avec une différence plus ou moins importante.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le détail des offres présentées pour chacun des lots. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur l'attribution de chacun des lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- . DECIDE D'ATTRIBUER le lot 01 TERRASSEMENT au groupement d'Entreprise PEROTIN/SURCIN/CARDIN pour un montant HT de 603 087 € 25.
- . DECIDE D'ATTRIBUER le lot 02 RESEAUX SOUPLES à l'EtS SADER pour un montant de 132 509 € 75 HT.
- . DECIDE D'ATTRIBUER le lot 03 ESPACES VERTS à NATURE ET PAYSAGE pour un montant HT de 63 097 € 20
- . AUTORISE ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les marchés ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François BOHANNE.